

QUESTIONNAIRE DE CONSULTATION DES ENSEIGNANTS SUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT AU LYCEE

ETABLISSEMENT : Lycée Georges-Brassens, 76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY

Discipline ou enseignement : LATIN

Niveau et série concernés : 2^{nde} – 1^{ères} S, ES, L.

Avertissement :

Nous n'avons réfléchi que sur les programmes de latin, le grec, et il faut le déplorer, n'ayant jamais été enseigné dans notre établissement et ayant même disparu des lycées des alentours...

1. Nouveaux programmes :

Les programmes proposés nous semblent très ambitieux, mais chacun a pu mesurer le gouffre séparant les objectifs affichés et les réalités observées dans les classes. Il ne faudrait jamais pour autant perdre de vue que presque tous nos élèves étudient le latin en tant qu'option facultative, souvent avec des horaires dissuasifs et à contre-courant d'un discours dominant sur lequel nous ne nous étendrons pas. Il nous paraît indispensable de continuer à offrir aux élèves des séries S et ES cet enseignement et de ne pas le limiter aux élèves des séries L, déjà si peu nombreux. On ne peut exiger d'élèves ainsi volontaires des efforts déraisonnables, à moins de vouloir la disparition pure et simple des langues anciennes dans l'enseignement secondaire.

Plus particulièrement, on peut déplorer l'obligation faite d'étudier des textes d'auteurs appartenant exclusivement à la période républicaine ou impériale. C'est encore oublier les auteurs latins du Moyen-Age et néo-latins de la Renaissance et du XVII^e siècle qui ont pourtant grandement contribué à la constitution de l'idée européenne. Il nous semblerait envisageable par exemple de traduire des extraits de la Correspondance de Pétrarque, des *Colloques* d'Erasme, des *Poemata* de Du Bellay ou des *Facéties* du Pogge. Ces œuvres ont eu un retentissement considérable en Europe, et souvent elles ne manquent pas d'humour.

Il faudrait aussi encourager la comparaison de traductions, celles des siècles passés et des tentatives plus proches de nous. Ainsi on pourrait mettre en parallèle les traductions du chant IV de *l'Enéide* par Du Bellay, Du Perron, Delille, mais aussi Klossowski ou Chausserie-Laprée, lire les *Bucoliques* rendues par Marot, Valéry, Giono, les poèmes de Catulle par Jude Stéphan ou André Markowicz. Les élèves comprendraient mieux les véritables enjeux d'une traduction, établiraient des distinctions entre traduction mot à mot, traduction dite universitaire, paraphrase poétique, adaptation... Ils pourraient même exercer un jugement de goût étayé sur une étude comparative d'extraits brefs, mais significatifs.

En ce qui concerne le programme de terminale, on pourrait imaginer le maintien de l'étude d'une œuvre complète choisie chaque année au niveau national, étude complétée par celle de deux groupements de textes sélectionnés autour d'entrées proposées dans les programmes officiels. Cela redonnerait une part de liberté au professeur.

2. Evaluation :

L'épreuve écrite réservée aux élèves de la série L demeure problématique. On pourrait continuer à s'appuyer sur l'œuvre étudiée et la compléter comme maintenant par une version d'un petit extrait largement annoté pris chez le même auteur.

Pour l'oral, il nous semble indispensable de maintenir une épreuve à partir d'une liste de textes étudiés dans l'année. Même si cette disposition pousse sans doute à un certain bachotage, il ne nous semble pas dangereux, rassure les élèves et leur permet d'espérer un gain de points à l'examen. Des exercices de traduction improvisée ne nous semblent pas raisonnables et feraient fuir les candidats.

Surtout nous tenons à faire part de notre extrême inquiétude devant les rumeurs persistantes d'anticipation des épreuves de langues anciennes au baccalauréat à la fin de la 1^{ère} pour les séries S et ES. Outre l'indéniable perte que cela représenterait pour les élèves concernés, cette mesure déstabiliserait gravement l'enseignement des langues anciennes en lycée et pourrait marquer à terme la fin des sections en terminale : le nombre d'élèves latinistes et hellénistes de la série L restant trop souvent insuffisant pour permettre l'ouverture d'une division. Elle introduirait une inégalité supplémentaire entre les établissements importants et les petits lycées, notamment ceux des zones rurales, qui ne pourraient prendre les moyens nécessaires sur leur dotation horaire globalisée pour une poignée d'élèves. Nous demandons donc instamment l'abandon d'une telle mesure.